

L'institution Les Persévérandts, fondée en 1951 par Osthène Octave CHANLOT et son épouse Serge Elisabeth, est un établissement d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, le département et la Région Guadeloupe depuis 1980. Il est situé au 32 rue Lardenoy à Basse Terre, au cœur de la ville.



Guy Jack Louis Chanlot
(1931 – 2015)



Osthène Octave Chanlot (1902 – 2001)

Initialement fondé afin d'assurer la primo-scolarisation des enfants des sections rurales de Basse Terre et de la côte sous le vent, l'établissement est aujourd'hui géré sous la forme d'une SARL, par Marie-Pierre Chanlot, petite-fille des époux fondateurs. Elle a pris la succession de son père Guy, resté directeur de l'institution pendant 34 ans jusqu'à son décès en 2015.

L'institution Les Persévérandts est toujours un établissement familial. Une proportion importante des 12 membres du personnel administratif est composée d'anciens élèves. Nous y avons accueilli cette année au sein des 48 professeurs qui composent l'équipe pédagogique, l'ancien élève d'un ancien élève, qui exerce lui-même au sein de l'école depuis 15 ans.

L'établissement propose un enseignement sur 23 classes pour un effectif total d'environ 400 élèves et étudiants, dont une dizaine d'apprentis :

- **Au collège** (6^e et 5^e bi langue, anglais/espagnol, De la 6^e à la 3^e accompagnement personnalisé en Français et en mathématiques et groupes réduits en sciences et en technologie, en 3^e parcours Culturel et un Parcours Avenir,
- **Au lycée** (Voie générale et Technologique ST2S, STMG, Pac pro animation) avec des classes à effectif réduit)
- **En post-bac, quatre BTS :**
 - Services Informatiques aux Organisations (SIO)
 - Gestion de la PME (GPME),
 - Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social (SP3S),
 - Economie Sociale et Familiale (ESF)

*L'élève y trouve facilement sa place et bénéficie d'un encadrement attentif résumé par trois mots : bienveillance, exigence, ambition.

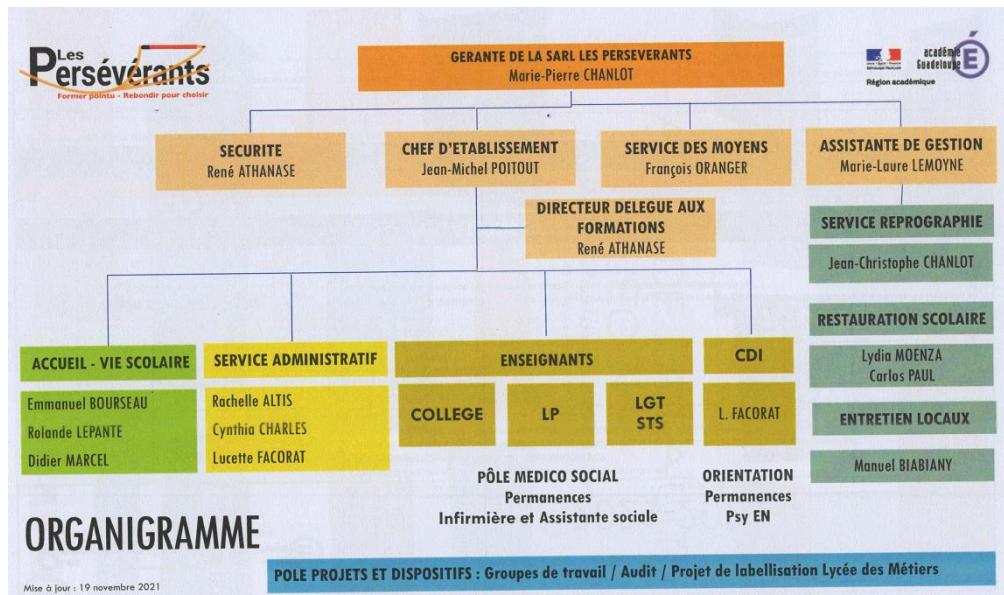
*site internet de l'école



*« Le projet d'établissement 2021-2023, révisé à l'occasion de l'audit interne de juin-juillet 2021, présente l'organigramme et la stratégie de développement ci-joints en mettant en évidence notre mission, nos valeurs ainsi que notre vision et propose 3 orientations stratégiques :

- ☛ Fonctionnement efficient
- ☛ Réussite des élèves
- ☛ Intégration dans le bassin d'emploi »

*extrait du « mot de la direction » du livret d'accueil de l'établissement



PROJET-D'ETABLISSEMENT-2021-2023		
	Date-de-creation::22/07/2021	Date-de-mise-à-jour::
MISSIONS	<p>Formation initiale des apprenants sous régime scolaire ou en apprentissage ↗</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Former et accompagner les élèves du collège jusqu'au DNB ↗ ◆ Former et accompagner les élèves du lycée Général et Technologique et du lycée professionnel jusqu'au baccalauréat ↗ ◆ Former et accompagner les étudiants des sections de techniciens supérieurs jusqu'au BTS ↗ 	
VALEURS <i>Quels sont les principes sous-jacents à notre mission ?</i>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ SAVOIR-FAIRE-PEDAGOGIQUE-ET-EDUCATIF ↗ ◆ ECOUTE-DES-PARTIES-PRENTANTES ↗ ◆ BIENVEILLANCE-ET-ACCOMPAGNEMENT ↗ ◆ RESPECT-ET-DIVERSITÉ ↗ 	
VISION-DE- L'INSTITUTION <i>Où voulons-nous aller ?</i>	Etre reconnu comme l'établissement scolaire privé sous contrat dont la taille et la réactivité lui permettent de répondre aux besoins du territoire en accompagnant l'ensemble de ses élèves et étudiants vers la réussite scolaire et professionnelle ↗	
LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES		
AXE-N°1	AXE-N°2	AXE-N°3
Fonctionnement-efficient	Réussite-des-élèves	Intégration-dans-le-bassin-d'emploi
	OBJECTIFS	
1.1. Analyser les postes et redéfinir les missions ↗	2.1. Renforcer l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des élèves du Collège ↗	3.1. Obtenir la labellisation "Lycée des métiers" ↗
1.2. Réaménager les espaces de travail ↗	2.2. Faciliter l'accueil de tous les publics (PSH, égalité homme-femme, lutte contre toute discrimination, ...) ↗	3.2. Conforter les partenariats existants et en développer de nouveaux ↗
1.3. Favoriser le bien-être au travail et le sentiment d'appartenance ↗	2.3. Garantir la sécurité physique et morale des élèves et étudiants en les protégeant de toute forme de harcèlement ↗	3.3. Encourager la mixité de publics et de parcours en développant l'apprentissage ↗
	2.4. Renforcer l'accompagnement individualisé des élèves et étudiants aussi bien dans le cadre de la formation en établissement que dans le cadre des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) ↗	3.4. Développer l'offre de formation en lien avec les métiers du Social et du Numérique ↗